**SARL ……………….**  (locataire)

Sise …………………….
…………………………..

**SCI …………… (**bailleur)
Monsieur ……………….

………………………….
………………………..

……………, le ……….. 2020

***Envoyée par mail avec AR à l’adresse : ………………………..***

*ET/OU*

*Par Lettre Recommandée* ***avec AR*** *(en fonction du fonctionnement des services postaux)*

*Objet : demande de suspension exceptionnelle et temporaire de paiement des loyers pour les locaux sis ………………………………..*

Cher Monsieur,

Comme vous le savez suite aux diverses annonces officielles ces derniers jours de notre Président, Emmanuel MACRON et de son Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, confirmés par la parution des Décrets y afférents, nous avons été obligés de fermer notre salle de fitness en vue de respecter les mesures de fermeture des commerces « non indispensables » et de confinement des personnes.

En effet, un **arrêté** a **interdit l’ouverture d’un local commercial** exploité en vertu d’un bail commercial. Dans un tel cas, vous n’êtes plus en mesure de satisfaire à votre obligation de délivrance en raison d’un évènement de force majeure qui a pour effet de suspendre l’exécution du contrat par vous et moi.

De ce fait, nous sommes privés en totalité de la jouissance des locaux qui nous est non imputable, nous pouvons considérer que nous sommes dans une situation ***d’exception d’inexécution*** prévue à l’article 1220 du Code civil, suivant lequel une « *partie peut suspendre l’exécution de son obligation dès lors qu’il est manifeste que son cocontractant ne s’exécutera pas à l’échéance et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour ell*e ».

L’apparition et le développement sans précédent du virus COVID-19 sur toute la France, est considéré également comme un évènement de ***force majeure***.

En conséquence, notre activité économique étant en totalité attachée à l’exploitation du local commercial, nous sommes dans l’impossibilité de procéder dans l’immédiat au paiement de la facture n°……………… en date du …………….. d’un montant total de **…………. € TTC** concernant le loyer et les charges du mois d’avril 2020.

Nous sollicitons votre bienveillance et compréhension par la suspension exceptionnelle et temporaire du paiement des loyers à compter du mois d’avril prochain et ce ***pendant toute la période d’interdiction de notre activité.***

Nous espérons que cette situation de crise sanitaire se terminera rapidement, afin que le cours normal des activités économiques de chacun puisse reprendre normalement et pouvoir ainsi régler les loyers dus.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et échanger de vive voix si nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

M. ……………………

**Gérant/Président**